Maître d'Ouvrage

Commune de Trégunc

ASSSITANT MAITRE D'OUVRAGE : VERIFICA

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
Rénovation de la salle de tennis et des vestiaires de Football

DOSSIER DE CONSULTATION

- Règlement de la consultation
- Le programme ou Cahier des Charges Techniques Particulières
- Acte d'engagement
- Annexe n°1 à l'acte d'engagement : proposition et répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant
- Cahier des Charges Administratives Particulières

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
domaine « BATIMENT NEUF »

Marché passé selon une procédure adaptée

Conformément à l'article 28, et à l'article 74.I et II du Code des marchés publics
(décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics)

Tous droits réservés Vérifica

Maître d'Ouvrage

Commune de

ASSSITANT MAITRE D'OUVRAGE : VERIFICA

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
Rénovation de la salle de tennis et des vestiaires de Football

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

Nom du mandataire : ……

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
domaine « BATIMENT NEUF»

Marché passé selon une procédure adaptée

Conformément à l'article 28, et à l'article 74.I et II du Code des marchés publics
(décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics)

Tous droits réservés Vérifica

ARTICLE 1 - IDENTIFIANTS

Pouvoir adjudicateur = Maître d'ouvrage	Commune de Trégunc
Personne autorisée à signer le marché	Monsieur le Maire de Trégunc, Olivier BELLEC

ARTICLE 2 -OBJET DU MARCHE

2.1 Le marché, conclu avec le "Maître d'œuvre" dont l'offre a été retenue par le Pouvoir adjudicateur, est un marché de "maîtrise d'oeuvre" relatif à :

Rénovation de la salle de tennnis et des vestiaires de Football

2.2 La mission confiée au titulaire du présent marché est constituée par **les** éléments suivants :

-
- avant-projet sommaire (APS)
- avant-projet définitif (APD)
- projet (PRO)
- assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- examen de la conformité au projet des études d'exécution faites par les entrepreneurs ainsi que leur visa (VISA) :
- direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (A.O.R.)

.

ARTICLE 3 CONTRACTANT UNIQUE (l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 3 « cocontractants groupés »)

Je, soussigné, engageant ainsi la personne physique ou morale ci-après désignée, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

- Nom, Prénoms du déclarant
- agissant en mon nom personnel
- domicilié(e) à

(ou)

- agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés et pour le compte de la Société

  nom et raison sociale de la Société

  siège social

- élection de domicile

- Immatriculé à l'INSEE :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions complémentaires ci-après,

M'engage à respecter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé conformément aux clauses du C.C.A.P.,

Tous droits réservés Vérifica

Je déclare remplir les conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics,

J'atteste, si j'emploie des salariés, que la commande sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

J'atteste, de l'exactitude des renseignements fournis conformément aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et m'engage à fournir les attestations des articles R324-4 ou R324-7 du code du travail, sous peine d'exclusion temporaire des marchés publics, ou de résiliation du marché à mes torts exclusifs.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que j'encours (qu'elle encourt).

Compagnie :	N° de Police :	Décennale n° :
Date de souscription du contrat :	Date de validité du contrat :	

Les déclarations similaires des sous-traitants sont jointes en annexe au présent acte d'engagement.

3.1 Avance

Conformément aux articles 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 20 000 euros H.T :

☐ J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, une caution personnelle et solidaire afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues à l'article **5.1 du CCP**

☐ Je refuse le versement de l'avance
(cocher une des deux cases seulement)

ARTICLE 3 bis - CONTRACTANTS GROUPES (l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 3 « cocontractants groupés »)

Nous, cotraitants, soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après et désignées, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

1° Cotraitant : **(mandataire)**			*(1)*
		agissant en mon nom personnel ;	
	(ou)	agissant au nom et pour le compte de la société :	*(2)*
		domicilié(e) :	*(3)*
		Immatriculé sous le n° SIRET :	
	(si architecte)	Ordre des Architectes :	
		Régional : National :	
2° Cotraitant :			*(1)*
		agissant en mon nom personnel ;	
	(ou)	agissant au nom et pour le compte de la société :	*(2)*
		domicilié(e) :	*(3)*
		Immatriculé sous le n° SIRET :	
	(si architecte)	Ordre des Architectes :	
		Régional : National :	
3° Cotraitant :			*(1)*
		agissant en mon nom personnel ;	
	(ou)	agissant au nom et pour le compte de la société :	*(2)*

Tous droits réservés Vérifica

	domicilié(e) :		(3)
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional :	National :	
4° Cotraitant :			(1)
(ou)	agissant en mon nom personnel ; agissant au nom et pour le compte de la société :		(2)
	domicilié(e) :		(3)
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional :	National :	

(1) Nom et prénoms
(2) Intitulé complet et forme juridique de la société
(3) Adresse complète et numéro de téléphone

constituons un groupement: ☐ conjoint
☐ solidaire
cocher une des deux cases seulement

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

M. ……..., dûment mandaté à cet effet.

Après avoir pris acte que dans le cadre d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Nous engageons, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions complémentaires ci-après, qui constitue l'offre du groupement que nous avons constitué,

Nous engageons à respecter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé conformément aux clauses du C.C.P.,

Nous déclarons remplir les conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics,

Nous attestons, si nous employons des salariés, que la commande sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

Nous nous engageons à produire, dans un délai de **10 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier nous précisant que notre offre a été retenue, les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents et prouvant que nous avons satisfait à nos obligations fiscales et sociales *(dans l'hypothèse où nous ne les aurions pas déjà joints à nos dossiers de candidature ou à notre offre*). Faute de quoi notre offre sera rejeté conformément à l'article 46.III du CMP.

Nous attestons, de l'exactitude des renseignements fournis conformément aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et nous engageons à fournir les attestations des articles R324-4 ou R324-7 du code du travail, sous peine d'exclusion temporaire des marchés publics, ou de résiliation du marché à nos torts exclusifs.

Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaire (que la société pour laquelle nous intervenons, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que nous encourons (qu'elle encourt).

3.1 Avance et groupement solidaire

Conformément aux article 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros H.T :

Tous droits réservés Vérifica

☐ J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande

☐ Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

3.2 Avance et groupement conjoint

Conformément aux article 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros H.T :

ARTICLE 4 – OFFRE

4.1 Mois d'établissement des prix du marché

Offre de prix, réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2015

4.2 Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCP.

4.3 Montant du marché

Montant du marché de base :

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire provisoire dont les modalités de détermination du prix définitif sont précisées à l'art. 3 du CCP.
Il est égal à :

	Nom du mandataire :	
+	Domaine « **BATIMENT** »	**Réhabilitation**
+	Montant du coût travaux: ➔512 000 euros HT de l'enveloppe financière affectée aux travaux	…… euros H.T.
+	Taux de tolérance:	
	n° 1 - Engagement au respect du coût prévisionnel des travaux mesuré à l'issue de la procédure de consultation des entreprises	**Te1 =** 5%
	n° 2 - Engagement au respect du montant des marchés mesuré après les opérations de réception	**Te2 =** 3%
+	Taux indicatif de référence	
+	Coefficient de complexité	
+	Taux provisoire de rémunération	**t =**……%
+	**Forfait provisoire de rémunération** **.** Montant hors T.V.A. **.** T.V.A (taux 19,6%) **.** Montant T.T.C	 …… € …… € …… €

Tous droits réservés Vérifica

Montant hors taxes du forfait (en toutes lettres): ……. ……..……...…….. ……. H.T.

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article 9.1 du C.C.P.
Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 3.1 du CCP.
Le montant des honoraires est ventilé par élément de mission et par cotraitant conformément à la proposition d'honoraires du maître d'oeuvre, **datée et annexée à l'Acte d'Engagement**.

ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des documents d'étude, du « visa » du dossier des ouvrages exécutés et du dossier d'identité SSI sont les suivants :

Les dossiers ETUDES seront remis à l'assistant à Maitrise d'ouvrage 3 jours avant la date des réunions de présentation de chaque phase .

APS	A remplir par le candidat :	
APD	A remplir par le candidat :	
PRO	A remplir par le candidat :	
Dossier de Consultation des Entreprises	A remplir par le candidat :	
Assistance au maître d'ouvrage pour passation des contrats de travaux	15 jours à partir de l'ouverture des offres	
Exécution du VISA		

La mission du maître d'oeuvre s'achèvera conformément aux articles 7.4.2 et 15 du CCP.

ARTICLE 6 - PAIEMENTS

6.1 Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes précisés ci-après : ***(ces informations doivent être obligatoirement inscrites par la prestataire directement dans les cases prévues à cet effet)***

NOM DU COTRAITANT	COMPTE A CREDITER
Mandataire	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
2e contraitant	au nom de sous le numéro clé RIB

Tous droits réservés Vérifica

	à (1) code banque code guichet
3e contraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet

(1) Indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement où le compte est ouvert et l'adresse de cet établissement.

6.2 Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifié au concepteur dans un délai de **cent vingt jours (120)** à compter de la date limite de réception de l'offre.

Fait en un seul original

A
Le(ou du seul mandataire s'il est habilité en conséquence) le ……..

Signature (s) et cachet (s) des contractants: Le Maire de Trégunc

Tous droits réservés Vérifica

MAITRISE D'OUVRAGE

ASSSITANT MAITRE D'OUVRAGE : VERIFICA

MAITRISE D'OEUVRE
Rénovation de la salle de tennis et des vestiaires de Football

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
PROPOSITION ET REPARTITION DES HONORAIRES
PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANT

Nom du mandataire : ……

ANNEXE 1

Tous droits réservés Vérifica

Décomposition de la proposition d'honoraires

DOMAINE FONCTIONNEL : BATIMENT "Construction"	OPÉRATION			
ÉQUIPE	Mandataire Economiste	Bet Fluides		

MAITRISE D'ŒUVRE		TAUX DE BASE :		
		COEF. DE COMPLEXITE :		
MONTANT DES TRAVAUX H.T.		Taux d'honoraires %	Montant HT de la mission de base	
ESTIMATION PRÉVISIONNELLE	512 000.00 HT			

MISSION DE BASE			RÉPARTITION CO-TRAITANTS							
			Mandataire		Bet structures		Bet Fluides		Economiste	
VENTIL. HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES
Esquisse										
APS										
APD										
PRO										
ACT										
EXE										
DET										
AOR										
Mission complémentaire										
TOTAUX	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00

TOTAL H.T. MISSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T.V.A. 20 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL T.T.C.	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Le :

Cachet et signature du mandataire